

COMMUNE DE SAIN-BEL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°390-04-2016
SEANCE PUBLIQUE DU 8 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal de la commune de SAIN-BEL s'est réuni en assemblée, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 4 avril 2016, sous la présidence de M. DESCOMBES, Maire.

- Nombre de Conseillers en exercice : 18
- Nombre de Conseillers présents : 11
- Nombre de Conseillers votants : 16

Présents : DESCOMBES Bernard - RIVRON Serge - CHEVALIER Nicole - ROBIN Pascal - REUTER Christiane - LAMOTTE Caroline - CHOLLIER Danielle - LOPEZ Christine - QUAIX Brigitte - CARRIBON Fanny - BERNARD Flavien -

Absents excusés : BERTHET Guy (pouvoir à C. Reuter) - REVELLIN-CLERC Raymond (pouvoir à N. Chevalier) - FOUCHÉ Gérard (pouvoir à B. Descombes) - BENKHETACHE Rabah - GANDIT Nadine - POTOT Franck (pouvoir à F. Carribon) - ARMILLOTTA Maud (pouvoir à C. Lamotte)

Secrétaire de séance : BERNARD Flavien

OBJET : COMPTEURS DE GAZ COMMUNICANTS

Considérant les risques pour la population générés par les compteurs communicants,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- **DECIDE** que les compteurs de gaz de Sain-Bel, ne seront pas remplacés par des compteurs communicants, et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (GPRS ou autre) ne sera installé dans la commune par GrDF ou une société agissant pour le compte de GrDF.
- **DEMANDE** au Syndicat Départemental d'Energie Electrique d'intervenir immédiatement auprès de GrDF pour lui signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés à Sain-Bel.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Certifié exécutoire par M. DESCOMBES, Maire de Sain-Bel,
Compte tenu de la transmission en Sous Préfecture le **14 AVR. 2016**
Et de la publication le **14 AVR. 2016**
Le Maire,

